



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2020
Français
Original : français et anglais

Lettre datée du 16 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique à l'occasion de la visioconférence sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », tenue le lundi 14 septembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I

Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de vous présenter l'exposé annuel sur la réforme du maintien de la paix. Mes remarques d'aujourd'hui porteront sur les actions entreprises pour faire progresser les domaines couverts par la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Action pour le maintien de la paix », telles qu'elles ont été adaptées à la lumière de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Mercredi dernier, j'ai informé le Conseil (voir S/2020/897) des mesures prises pour faire face aux énormes défis que la pandémie pose à nos opérations et aux pays hôtes. Comme je l'ai souligné, ces mesures ont contribué à prévenir et à contenir la propagation de la maladie parmi le personnel sur le terrain à un niveau relativement faible. Nous allons poursuivre ces efforts.

Tout en faisant face à la COVID-19 et en appuyant les réponses mises en place par les pays, nos missions ont continué à concrétiser les engagements pris dans le cadre d'Action pour le maintien de la paix. La pandémie a créé de nouvelles difficultés, mais elle a également ouvert une certaine marge de progrès dans des domaines tels que la politique et les directives générales, et donné lieu à de nouvelles approches dynamiques et innovantes pour la réalisation des engagements pris au titre d'Action pour le maintien de la paix.

Il reste bien entendu beaucoup à faire, et nous poursuivrons nos efforts pour continuer d'avancer de manière régulière dans la mise en œuvre d'Action pour le maintien de la paix. Je voudrais mettre en avant certains des domaines notables dans lesquels nous avons progressé.

Premièrement, sur le plan politique, les circonstances difficiles liées à la COVID-19 n'ont pas empêché nos missions d'apporter un appui efficace aux processus politiques et à la mise en œuvre des accords de paix. La signature de l'accord de paix entre le Gouvernement provisoire soudanais et les groupes armés du Darfour, il y a deux semaines, a été rendue possible grâce à l'appui technique, consultatif et logistique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Cet appui a notamment consisté à faciliter les négociations virtuelles afin de permettre la conclusion de l'accord.

Au Mali, le coup d'État du 18 août a conduit la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à user de ses bons offices afin de promouvoir les consultations sur les modalités de la transition. Nous jugeons encourageants que, dans leur première déclaration publique, les dirigeants du Comité national pour le salut du peuple aient exprimé leur volonté de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, que nous considérons comme la meilleure feuille de route pour une paix durable dans le pays, malgré une mise en œuvre inégale. Des progrès tangibles bien que lents ont été accomplis, avec le déploiement d'unités reconstituées dans le nord du Mali au début de cette année, soit la première fois depuis 2012 que les forces chargées d'assurer la sécurité de l'État sont à nouveau officiellement présentes dans cette région.

Pour toutes nos missions, nous encourageons des processus inclusifs et créons un espace de dialogue et de participation. Par exemple, conformément au programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a veillé à ce que les jeunes et d'autres groupes marginalisés soient inclus dans le processus de paix, et elle leur a donné la possibilité de dialoguer avec le Gouvernement et la communauté internationale.

Nous comptons sur l'appui unanime du Conseil, ainsi que des partenaires régionaux clefs et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que, dans toutes nos missions, le volet politique aille d l'avant.

Deuxièmement, en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous jugeons encourageants les progrès réalisés dans ce domaine par nos opérations ; progrès qui ont été rendus possibles grâce à l'attention accrue portée au suivi fondé sur des données. On constate déjà un élargissement de l'espace politique pour la participation et le leadership des femmes dans les processus de paix et les processus politiques dans tous les contextes de maintien de la paix. En République centrafricaine, par exemple, la représentation des femmes dans les mécanismes officiels de mise en œuvre et de suivi a augmenté en 2019, aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale. Et au Liban, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a travaillé avec des organisations de femmes et avec le Gouvernement libanais pour élaborer le premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) relative aux femmes et la paix et la sécurité, lequel a été approuvé en septembre 2019.

Troisièmement, pour ce qui est de la protection, nos missions continuent à prévenir les menaces qui pèsent sur les civils, qui n'ont malheureusement pas diminué au cours des six derniers mois, et à y répondre le cas échéant. C'est particulièrement vrai au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Bien que la pandémie ait eu une incidence sur l'empreinte de nos opérations et restreint certaines patrouilles, les missions ont pris des mesures inventives pour poursuivre leur travail de protection. Au Darfour, par exemple, la MINUAD a utilisé WhatsApp pour mener des campagnes de sensibilisation sur la violence sexuelle liée au conflit auprès des personnes déplacées. En réponse à la pandémie, nos missions ont tiré parti de la communication stratégique élargie pour faire participer les communautés en recourant aux stations de radio FM et aux médias sociaux. Les missions ont travaillé à distance aux côtés de leurs homologues nationaux – gouvernement ou société civile – et ont donné à leurs interlocuteurs locaux accès à des appareils et des plateformes mobiles.

De manière plus générale, dans les quatre grandes missions multidimensionnelles, nous avons mené des processus majeurs de transformation des forces pour modifier le dispositif et la présence des missions afin de renforcer la souplesse stratégique et l'adaptation opérationnelle. Les bases d'opérations temporaires sont régulièrement utilisées, ce qui permet un plus grand rayon d'action et un dispositif plus dynamique et mieux adapté aux différentes menaces à la protection des civils. Les bataillons à déploiement rapide sont de plus en plus utilisés pour renforcer la protection des civils dans les vastes zones d'opération. Ce processus de transformation a été fondamental pour nos efforts visant à améliorer la performance des missions en matière de protection des civils, et il s'accompagne d'une approche concertée à l'échelle de toute la mission pour conjuguer les avantages comparatifs du personnel en uniforme et des composantes civiles. Cette approche a, par exemple, permis aux patrouilles intégrées en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud d'obtenir que des enfants qui étaient enrôlés au sein des forces armées ou de groupes armés soient libérés, ce qui a littéralement permis de changer la vie de centaines de garçons et de filles.

Bien entendu, tout cela ne serait pas possible sans le soutien continu des États Membres. Nous demandons instamment aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de continuer à prendre des engagements, et nous appelons à poursuivre l'appui aux aspects civils du travail de protection.

J'en viens maintenant au domaine de la performance. L'amélioration de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix est un effort global qui implique tout le personnel – civil, policier et militaire – dans nos missions sur le terrain mais aussi ici au Siège. Il s'agit d'une question qui concerne tout le monde, et chacun doit se mobiliser et mieux faire.

Au cours de l'année écoulée, d'importants progrès ont été réalisés. Conformément à la résolution 2436 (2018), nous sommes en train de mettre la dernière main au cadre intégré de gestion de la performance et de la responsabilité dans le domaine du maintien de la paix. Ce cadre couvrira tous les outils pertinents en matière d'évaluation de la performance avec pour but d'améliorer la cohérence, d'identifier les lacunes et de permettre de nouveaux progrès le cas échéant. Il vise à renforcer la responsabilité en cas de résultats insuffisants et à valoriser les bons résultats. Nos collègues militaires et policiers du Département des opérations de paix (DPO) ont ainsi procédé à un examen des mesures en place pour reconnaître les bons résultats dans les missions sur le terrain afin de déterminer les bonnes pratiques en la matière. Cet examen va maintenant être partagé avec les missions pour mise en pratique. En outre, le personnel militaire du DPO a créé une unité spécifiquement consacrée à la performance, et notre objectif est de définir un plan d'amélioration de la performance à l'intention des quartiers généraux sur le terrain.

Nous avons continué à déployer le Système complet d'évaluation de la performance afin d'aider les missions à planifier, coordonner, suivre et montrer l'impact de la mise en œuvre des mandats. Avec l'apparition de la COVID-19, le Système a permis de prévenir la propagation du virus dans les missions, tout en renforçant leur capacité à soutenir les réponses des pays hôtes à la pandémie.

Malgré le confinement dû à la pandémie, nous avons continué à assurer la préparation opérationnelle, y compris la préparation à la COVID-19, des unités militaires et de police, ainsi que des officiers militaires et de police à titre individuel, grâce à un modèle hybride de formation, d'évaluation et de bilan en personne et virtuels. Quatre unités ont été évaluées à distance dans le cadre des processus de constitution des forces spécifiques à la mission, et trois unités ont été vérifiées à distance pour le niveau d'engagement Déploiement rapide. Le personnel militaire du DPO a mis au point un concept de visite d'inspection avant déploiement à distance d'avril à juillet 2020 afin d'évaluer l'état de préparation des unités avant leur déploiement. Trois visites d'inspection avant déploiement à distance ont été effectuées pour les unités devant être déployées à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Cette réponse innovante a permis au DPO de confirmer l'état de préparation de base des unités et de fournir des recommandations pour une formation complémentaire afin d'améliorer les performances affichées par les unités.

Il convient de noter que les visites d'inspection avant déploiement à distance, bien que nécessaires dans le cadre des restrictions des déplacements actuelles, présentent nécessairement des limites par rapport aux connaissances et aux échanges possibles dans le cadre d'un engagement en personne. De même, notre personnel de formation constate que l'apprentissage virtuel, malgré sa rentabilité et sa capacité à faciliter l'acquisition de connaissances, doit être complété par une formation en personne. C'est pour cette raison que, suite à la reprise des relèvements de juillet, le personnel de police du DPO s'est rendu à Djibouti, en Éthiopie, en Jordanie et au Sénégal pour diriger les efforts visant à améliorer l'état de préparation opérationnelle des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Avoir le bon équipement au bon endroit et au bon moment, avec le bon savoir-faire, reste un aspect essentiel de la performance. Le matériel appartenant aux contingents est, bien sûr, essentiel à cet égard, et le nombre d'unités présentant des lacunes critiques en matière de matériel appartenant aux contingents, ou des performances inférieures à 70 %, a diminué, passant de 23 unités au quatrième trimestre 2018 à 18 unités au premier trimestre 2020. Au cours de l'année écoulée, des plateformes d'échange ont été mises au point et les principaux manuels et normes

de maintien de la paix ont été mis à jour afin d'améliorer l'accès et la sensibilisation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Pour la première fois, deux unités du niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ont été mises à disposition avec succès pour être déployées dans une mission dans le délai requis de 60 jours. Je remercie les États Membres qui se sont engagés à fournir des capacités spécialisées dans le cadre de la MINUSMA et j'encourage les autres à faire de même.

Nous poursuivons également la mise en œuvre des plans d'adaptation des forces à la MINUSMA et à la MONUSCO. Ils sont indispensables à notre efficacité opérationnelle et font partie intégrante de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous comptons sur le soutien continu des États Membres pour leur mise en œuvre.

L'élargissement du rôle des femmes est une autre dimension essentielle pour améliorer la performance et l'efficacité globales des opérations de maintien de la paix. Un plus grand nombre de femmes dans le maintien de la paix signifie simplement un maintien de la paix plus efficace. La résolution 2538 (2020), que le Conseil a récemment adoptée, souligne à nouveau cet objectif important, ainsi que la nécessité de poursuivre les efforts à cette fin. À cet égard, nous continuons à faire des progrès significatifs pour assurer la parité des sexes parmi le personnel de maintien de la paix. Au Siège, la parité a été atteinte pour le personnel civil du Département des opérations de paix et de la structure régionale commune, à quelques exceptions près. Sur le terrain, en juillet, les femmes représentaient 22 % du personnel civil et 35 % des chefs et chefs adjoints des missions dirigées par le DPO et le Département de l'appui opérationnel. Des efforts ciblés sont en cours pour accroître la représentation des femmes sur le terrain.

Grâce au soutien des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, la plupart des objectifs de 2020 fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 – militaires, policiers et personnel judiciaire et pénitentiaire au Siège et sur le terrain – ont été atteints ou dépassés. Par exemple, en juin, les femmes représentaient 22,6 % des postes professionnels militaires au Siège, alors que l'objectif était de 17 %. De même, sur le terrain, les femmes représentaient 18,3 % du personnel et des observateurs militaires, alors que l'objectif était de 17 %. Les femmes représentaient 28,2 % des policiers hors unités constituées sur le terrain, alors que l'objectif était de 22 % ; et elles représentaient 10,9 % des unités de police constituées, alors que l'objectif était de 10 %. Les femmes représentaient également 29,6 % du personnel judiciaire et pénitentiaire déployé, alors que l'objectif était de 27 %. Néanmoins, nous n'avons pas encore atteint nos objectifs concernant les femmes dans les contingents constitués. Nous devons collectivement redoubler d'efforts à cette fin. Si beaucoup a été fait, le soutien des États Membres reste essentiel pour consolider les acquis durement acquis et atteindre les objectifs.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, je tiens à souligner que la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix continuent d'être d'une importance capitale. Je voudrais rendre hommage à nos soldats de la paix disparus et féliciter les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur engagement constant en faveur de la paix internationale, malgré les risques très réels.

Alors que nous poursuivions nos efforts pour améliorer la sûreté et la sécurité, nous avons constaté une diminution constante du nombre de décès dus à des actes de violence dans les opérations de maintien de la paix, qui est passé de 59 en 2017 à 27 en 2018, 25 en 2019, et à huit, jusqu'à présent, en 2020. Les mesures prises dans le cadre du plan d'action pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies y ont sans doute contribué. Nous ferons tout notre possible pour continuer à réduire ce nombre, car même un seul décès de soldat de la paix est un décès de trop.

Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre de la résolution 2518 (2020), qui témoigne de l'engagement du Conseil en faveur de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé à l'élaboration d'une politique et de pratiques claires pour garantir la protection de notre personnel. Nous avons également promulgué des politiques sur l'évacuation sanitaire primaire (EVASAN primaire), le commandement et le contrôle des autorités, et les premières directives combinées sur le mécanisme de coopération militaire et policière. La nouvelle politique en matière d'évacuation sanitaire primaire a été précédée de simulations de crise rigoureuses, et les missions ont commencé à mettre à jour leurs procédures d'évacuation sanitaire primaire en fonction de la nouvelle politique.

Entre-temps, le soutien de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MONUSCO à leurs pays hôtes pour les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes graves commis contre les soldats de la paix a entraîné une augmentation de plus de 100 % du nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête. Étape marquante, en janvier et février, six personnes ont été condamnées en République centrafricaine pour le meurtre de 11 soldats de la paix de la MINUSCA en 2016 et 2017.

En matière de comportement, nous continuons à renforcer notre approche pour prévenir et traiter les violations de nos normes de conduite, y compris dans le domaine de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Bien que nous ayons constaté une tendance générale à la baisse du nombre d'allégations, nous continuons à voir des pics intermittents qui indiquent que nous ne pouvons pas relâcher nos efforts. Nous avons mis en place des mesures d'analyse, de gestion des risques, d'enquête et d'assistance aux victimes.

Nous devons continuer à renforcer nos partenariats avec les États Membres et les organisations régionales pour refléter la nature holistique et collective de ce travail. Nous devons agir rapidement si nous voulons traiter les allégations en suspens et intensifier les efforts visant à obtenir une responsabilité pénale, et nous devons trouver des solutions pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris celles qui font des demandes de paternité et de pension alimentaire. L'engagement des États Membres est impératif. Nous demandons instamment à chacun de continuer à travailler avec nous, soit en faisant une contribution volontaire au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soit en organisant une réunion de haut niveau sur la conduite et la discipline, qui se tiendra au début de l'année prochaine. Nous encourageons ceux qui ne l'ont pas encore fait à devenir signataires du pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face, et nous encourageons ceux qui l'ont signé à en assurer la pleine application.

En ce qui concerne les partenariats, nous avons continué à renforcer notre collaboration avec les organisations régionales. Notre partenariat politique avec l'Union africaine reste un élément clef de notre action, par exemple au Darfour et en République centrafricaine. Nous avons également renforcé les consultations au niveau stratégique sur certaines situations nationales, en organisant plus fréquemment des réunions virtuelles pour faire un tour d'horizon prospectif, par exemple entre l'Union africaine et l'ONU. Sur le terrain, les missions de maintien de la paix mènent leurs activités quotidiennes en partenariat avec des organisations régionales, comme l'Union africaine, mais aussi l'Union européenne, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de maximiser l'impact collectif de notre action, que ce soit en matière de renforcement des capacités ou de consolidation de la paix.

Notre action dans ce domaine vise également à mettre en place et à appuyer des partenariats en faveur du maintien de la paix – notamment par l'intermédiaire du projet de partenariat triangulaire. Nous avons continué à renforcer les capacités

des pays africains qui fournissent des contingents ou du personnel de police dans les domaines de l'ingénierie, de la médecine et des transmissions, et nous fournissons désormais cette formation en ingénierie aux pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la région environnante. Le mécanisme de coordination souple a déjà permis de répondre aux besoins en matière de formation d'un certain nombre d'États Membres.

Enfin et surtout, en ce qui concerne la consolidation et la pérennisation de la paix, nos missions contribuent effectivement à la pérennisation de la paix, que ce soit en appuyant des accords de paix inclusifs ou par des activités de renforcement des capacités. Nous le faisons en collaboration avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales. Par exemple, notre partenariat avec la Banque mondiale a contribué à améliorer la mise en œuvre conjointe de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud. Notre travail dans ce domaine vise essentiellement à garantir des transitions réussies qui renforcent l'action du système des Nations Unies en faveur de la pérennisation de la paix.

Deux ans après le lancement de l'Action pour le maintien de la paix, nous avons fait des progrès tangibles en matière de renforcement des opérations de maintien de la paix. Ces progrès ont été accomplis avec l'appui des membres du Conseil, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pays hôtes et des contributeurs financiers. Le soutien des organisations partenaires a également été essentiel. Alors que nous envisageons l'avenir, nous devons faire fond sur les progrès accomplis et passer à la deuxième phase de mise en œuvre de l'Action pour le maintien de la paix.

Le Secrétariat a commencé à définir des priorités générales pour la prochaine phase en 2021 et au-delà, toujours dans le cadre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour la prochaine phase, nous allons faire fond sur les analyses des défis et des besoins auxquels nos opérations continuent d'être confrontées, tout en déployant des efforts pour mener à bien les tâches inachevées de la première phase. Nous sommes en train de définir un nombre limité de priorités globales pour chaque domaine thématique de l'Action pour le maintien de la paix. Ces priorités serviront d'orientation stratégique aux efforts de réforme du maintien de la paix, tant par le système des Nations Unies que par les États Membres et les autres partenaires, en vue de progresser dans la réalisation de nos engagements communs.

D'une manière générale, nous estimons que les priorités pour la prochaine phase doivent porter sur au moins huit questions systémiques et transversales essentielles qui sont pertinentes pour l'ensemble des domaines thématiques de l'Action pour le maintien de la paix.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que toutes nos actions soient cohérentes avec les stratégies politiques globales qui favorisent une paix positive et y contribuent. Il ne suffit pas de viser la stabilité à court terme. Nos missions doivent être des vecteurs d'un avenir inclusif, réactif et transformateur pour les personnes que nous servons. Cela signifie qu'il faut établir un lien entre des domaines particuliers de notre mandat – qu'il s'agisse de la protection des civils ou du renforcement des institutions – et la politique.

Deuxièmement, la pandémie a mis en lumière, tragiquement, des inégalités généralisées et nous a appris que la justice sociale, le développement et la paix vont de pair. Nous devons veiller à une intégration plus substantielle et plus stratégique avec les acteurs du développement et de la consolidation de la paix en permanence, et pas seulement pendant les phases de retrait et de transition.

Troisièmement, dans le contexte difficile actuel, nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer l'intégration au sein de nos opérations, parmi les composantes civile et en uniforme, et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cela est également essentiel en ce qui concerne les organisations et les acteurs régionaux qui ont une influence tangible dans les pays touchés par des conflits.

Quatrièmement, nous allons poursuivre nos efforts en matière de performance. Nous continuerons d'améliorer la performance et le respect du principe de responsabilité au niveau des missions et du Siège, notamment grâce à des évaluations régulières, des plans directeurs et la systématisation des structures intégrées dans les missions de maintien de la paix. En ce qui concerne le cadre de performance et de responsabilité, nous poursuivrons également nos efforts pour récompenser les bons résultats et pour identifier les cas où les résultats sont insuffisants en vue de prendre des mesures correctives appropriées pour y remédier.

Cinquièmement, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix, un aspect qui a une forte incidence sur la performance, étant donné que ces éléments sont intrinsèquement liés. Pour ce faire, nous poursuivrons la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies dans des domaines comme la protection des forces, la défense des camps et le renforcement des normes médicales, de la formation et des soins. Nous continuerons également d'évoluer vers des opérations plus agiles, en améliorant la capacité d'appréciation des situations.

Sixièmement, nous devons continuer à renforcer nos capacités d'orientation stratégique et de planification, notamment en élaborant des objectifs clairs, connus de tous et reflétés dans des directives qui fournissent une orientation stratégique. En outre, nous devons mettre pleinement en œuvre de nouvelles politiques essentielles en matière de commandement et de contrôle et d'évacuation sanitaire primaire, et continuer à renforcer l'appui offert à l'ensemble du personnel des Nations Unies sur le plan médical et du bien-être.

Septièmement, nous devons intensifier nos efforts pour être plus robustes et plus agiles, notamment en faisant appel aux nouvelles technologies et à des communications stratégiques efficaces. Pour ce faire, nous devons non seulement demander aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de mettre à disposition les capacités nécessaires, mais également modifier nos approches traditionnelles, par exemple en matière de sensibilisation, de lutte contre la désinformation et les fausses informations, de gestion des camps, d'ingénierie et de logistique.

Enfin, nous devons prendre en compte les questions de genre dans tous nos domaines d'action. Le genre n'est pas seulement une question de chiffres, il s'agit de prendre véritablement en compte l'impact différent selon le sexe de notre action et de ce que nous espérons réaliser.

Ces domaines s'inspireront des huit domaines thématiques de l'Action pour le maintien de la paix et contribueront à leur progression, qu'il s'agisse de la performance à l'échelle de la mission, de la sûreté et de la sécurité, de la pérennisation de la paix ou des femmes et de la paix et de la sécurité. Pour l'avenir, nous voulons que le maintien de la paix des Nations Unies continue d'être un outil multilatéral indispensable dans la boîte à outils de la paix et de la sécurité pendant des années. Nous devons continuer à relever les défis immédiats, notamment la fragmentation des groupes armés, le faible engagement des belligérants en faveur de la paix et la régionalisation des conflits. Au cours des 5 à 10 prochaines années, ces défis seront aggravés par d'autres. Très probablement, notre monde sera transformé par des technologies potentiellement mortelles et perturbatrices, des perturbations liées au climat et une population plus urbanisée. Pour que les missions soient adaptées aux

réalités des prochaines décennies, nous sommes en train d'examiner les réponses à apporter aux problèmes systémiques et nous avons entamé une réflexion interne sur les types d'adaptations qui seront nécessaires pour que les opérations de paix des Nations Unies continuent de jouer un rôle déterminant à l'avenir.

Alors que nous poursuivons nos efforts pour améliorer les opérations de paix des Nations Unies, je tiens à rendre hommage aux femmes et aux hommes membres du personnel de maintien de la paix qui, sur le terrain et au Siège, œuvrent au quotidien pour exécuter les mandats que le Conseil de sécurité nous a confiés et pour améliorer constamment nos opérations. Nous comptons sur l'appui des membres du Conseil, ainsi que sur celui d'autres partenaires du maintien de la paix, pour renforcer nos opérations dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix et au-delà. Nos engagements communs en matière de maintien de la paix, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration, restent le socle de notre action pour garantir que le maintien de la paix est adapté à ses objectifs et capable de relever les défis auxquels il est confronté. Notre collaboration continue pour la mise en œuvre de ces engagements reste indispensable.

La Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul, sera une nouvelle occasion d'apporter des contributions concrètes. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, la nécessité, selon les termes du préambule de la Charte des Nations Unies, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » reste plus impérieuse que jamais. Ce n'est qu'en renforçant l'action et la solidarité communes et collectives au niveau international que nous pourrons continuer à avancer dans la bonne direction.

Annexe II**Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour son exposé. Je voudrais commencer par rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent sous le drapeau de l'ONU et, en particulier, celles et ceux qui ont payé du sacrifice de leur vie cet engagement en faveur de la paix. La maladie à coronavirus (COVID-19) a encore alourdi ce terrible bilan humain. Aucun d'entre nous n'oublie les sacrifices des personnels des missions.

Je concentrerai aujourd'hui mes remarques sur trois aspects : tout d'abord, où en sommes-nous dans les réformes et que reste-t-il à faire ? Ensuite, j'aborderai le rôle de protection des missions ; enfin, j'insisterai sur le nécessaire appui à l'état de droit dans ce domaine.

S'agissant des réformes, je rappelle que la Belgique est un fervent défenseur de l'Action pour le maintien de la paix. Nous continuons à travailler pour assumer pleinement nos engagements. Nous saluons le travail réalisé sur le thème de la performance et, en particulier, le développement de deux outils centraux d'une culture d'efficacité basée sur les données, à savoir le système complet de planification et d'évaluation de la performance et le cadre intégré de performance et de redevabilité. Nous pouvons sans doute aller plus loin, ensemble, dans l'utilisation commune des enseignements tirés de ces outils. Il serait en effet utile que le Conseil de sécurité, lorsqu'il prépare les renouvellements de mandats, puisse disposer des analyses détaillées et recommandations issues de ces outils, sur les orientations à donner à la mission.

Il importe de rester engagé en faveur de l'Action pour le maintien de la paix sur tous les aspects de ces engagements mutuels. La récente résolution 2538 (2020), sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix, promeut ainsi une participation accrue des femmes, qu'il s'agisse du personnel en uniforme ou du personnel civil, en prônant une approche qui dépasse les stéréotypes et propose des solutions aux obstacles classiques à cette participation. Il faut poursuivre dans cette voie. Nous continuons également à promouvoir le multilinguisme des missions en traduisant les manuels de formation du personnel en français.

J'en viens à la protection, un autre des piliers de l'Action pour le maintien de la paix et des mandats du Conseil. Le maintien de la paix s'est rapproché des populations locales ces dernières années et nous saluons cette évolution. Cela se traduit, d'une part, dans les mandats et, d'autre part, sur le terrain, comme à Bunia, Mopti et Malakal. Cet engagement permet aussi une identification efficace des risques pour les populations et les soldats de la paix. Les missions doivent être dotées des outils de cet engagement et leur personnel doit disposer d'instructions claires, y compris pour la protection des personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les lignes directrices sur l'acquisition d'information récemment distribuées constituent un de ces outils. Enfin, la protection des enfants dans les conflits armés doit rester au cœur des mandats des opérations de paix et la Belgique plaide pour que les équipes des missions en charge de cette protection soient renforcées.

La crise de la COVID-19 a eu un impact négatif sur les possibilités d'engagement. L'impératif de distanciation sociale rend ces contacts plus complexes, mais pas impossibles. Alors que nous réinventons de nouvelles manières de fonctionner en marge de cette pandémie, les missions doivent aussi se réinventer et trouver les outils permettant la poursuite de cet engagement, dans le plein respect de la santé du personnel des missions et des populations locales.

J'en arrive à mon troisième point, l'importance des fonctions d'appui à l'état de droit dans les mandats et le fonctionnement des opérations, en appui aux autorités nationales. La reconstruction postconflit doit notamment reposer sur une police démocratique et respectueuse des droits humains, sur un système de justice fiable, sur des institutions pénitentiaires humaines. La solidité de ces institutions pose les nécessaires jalons d'une paix durable.

Dans ce cadre, le Conseil de sécurité a donné à certaines missions des Nations Unies le mandat d'appuyer les mesures de justice transitionnelle. Un avenir calme et pacifique doit être fondé sur la justice, la reconnaissance des victimes et la commémoration des violations passées. Nous saluons le travail accompli par les missions depuis près de 30 ans à cet égard et l'appui qu'elles ont apporté aux systèmes judiciaires nationaux. Nous reconnaissons également la diversité des modèles de justice transitionnelle et de soutien des missions. Avec notre partenaire, l'Afrique du Sud, nous continuons à travailler à l'adoption d'un projet de résolution sur ce sujet important et remercions les membres du Conseil de sécurité de leur appui.

Annexe III

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux plus de 80 000 soldats de la paix des Nations Unies déployés dans 13 zones de mission, et les féliciter de leur courage, leur sacrifice et leur contribution.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont une importante création pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela fait deux ans que le Secrétaire général António Guterres a proposé pour la première fois l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui se trouve maintenant à un stade critique en ce qui concerne sa mise en œuvre complète. L'apparition soudaine de la maladie à coronavirus (COVID-19) a toutefois suscité une grande incertitude dans les pays touchés par un conflit et eu de graves répercussions sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En ce moment même, les soldats de la paix des Nations Unies travaillent aux côtés des populations dans leurs zones de mission pour lutter contre la pandémie. De nombreux soldats de la paix ont prolongé leurs périodes de mission et suspendu leur relève. Dans les zones de mission comme le Mali et le Soudan du Sud, certains Casques bleus ont été infectés par la COVID-19 et d'autres ont même perdu la vie. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes.

Il s'agit d'une période très difficile pour tous les soldats de la paix. Les États Membres de l'ONU sont solidaires et appuient les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser une réponse appropriée aux conséquences négatives de la COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix afin que la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix se poursuive.

L'exposé du Secrétaire général adjoint Lacroix est extrêmement important. À cet égard, je souhaite faire quatre observations en ce qui concerne la façon de préserver l'élan positif qui a été engagé dans la réforme des opérations de maintien de la paix, mais aussi la manière dont nous pouvons faciliter la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Premièrement, nous devons donner la priorité au mandat des opérations de maintien de la paix. Il est important d'adhérer aux moyens politiques de règlement pacifique des différends, qui constituent l'un des principes les plus essentiels de la Charte des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix doivent toujours être menées en gardant à l'esprit l'objectif fondamental d'un règlement politique ainsi que la portée du mandat, et les tâches essentielles des opérations de maintien de la paix doivent être ajustées en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Le mandat, qu'il soit global, limité ou ciblé, doit prendre en considération la nécessité de faire avancer le processus de paix et les attentes des gouvernements et des populations des pays concernés, plutôt que la volonté de forces extérieures.

La réforme juridique, la protection des civils et la promotion des droits de l'homme sont autant d'outils au service du processus politique. Ils ne doivent pas remplacer le processus politique lui-même. Les opérations de maintien de la paix doivent s'efforcer de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans les pays concernés afin qu'ils puissent parvenir le plus rapidement possible à l'autonomie et poursuivre leur développement. Une stratégie de sortie claire et réalisable fait également partie intégrante de l'ensemble du plan de maintien de la paix. Le Conseil

de sécurité a déjà défini les modalités et le calendrier de sortie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, selon lesquels le retrait doit être effectué de manière ordonnée, comme prévu, afin de créer les conditions nécessaires au maintien de la paix et à la transition au Soudan.

Deuxièmement, nous devons améliorer la performance des opérations de maintien de la paix. C'est notre objectif commun et cela relève de la responsabilité conjointe du Secrétariat, de la mission, des bailleurs de fonds et des pays fournisseurs d'effectifs de police et de contingents. Nous estimons que le système d'évaluation de la performance doit être élaboré sur la base des situations spécifiques sur le terrain, et l'évaluation de la performance de chaque mission, opération de maintien de la paix et soldat de la paix doit se faire en conséquence et de manière appropriée. Il est nécessaire de prendre en compte la situation dans les différentes zones de mission et les circonstances particulières de chaque pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police. Il convient également de souligner qu'il est irréaliste d'évaluer la performance sans tenir compte du niveau des ressources mises à disposition des contingents. C'est également injuste envers les soldats de la paix qui apportent d'énormes contributions. La mise à disposition de ressources suffisantes pour les opérations de maintien de la paix et leur utilisation efficace sont essentielles à la réussite des activités de maintien de la paix. La réduction des ressources des opérations de maintien de la paix pour des raisons purement financières limitera leur performance, réduira leur efficacité et posera même des risques nouveaux. C'est pourquoi, durant la récente séance du Conseil de sécurité consacrée à la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Chine a souligné que les ressources ne devraient pas être réduites avant d'avoir procédé à une analyse approfondie.

Troisièmement, nous devons garantir la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix s'appuient sur les personnes pour leur exécution. Les opérations actuelles se déroulent dans des environnements de plus en plus complexes et dangereux, en particulier dans des endroits tels que le Mali et l'Afrique centrale, où les soldats de la paix se heurtent à de graves problèmes de sécurité. Bien que les opérations de maintien de la paix ne soient en aucun cas dépourvues de risques, nous avons la responsabilité de réduire au minimum les risques en matière de sécurité et d'éviter toutes pertes et sacrifices qui peuvent l'être. À cette fin, les États Membres et le Secrétariat doivent activement appliquer la résolution 2518 (2020) afin d'aider les missions à renforcer leurs capacités d'alerte rapide et fournir du matériel de meilleure qualité ainsi que de meilleures conditions médicales aux soldats de la paix en mettant en place un processus accéléré d'évacuation médicale des soldats de la paix. La Chine suggère au Secrétariat de nommer un consultant à plein temps pour coordonner et mettre en œuvre les mesures de sécurité pour les soldats de la paix, qui permettront d'accomplir des progrès tangibles en un laps de temps relativement court. En tant qu'un des premiers pays intéressés par la question de la sécurité du personnel dans le contexte de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Chine apporte son concours à d'autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police en matière de formation et collabore avec d'autres pays pour rechercher des moyens pratiques d'améliorer la sécurité des soldats de la paix.

Quatrièmement, il est impératif de renforcer les partenariats au sein des opérations de maintien de la paix. Un partenariat étroit peut permettre de mobiliser des ressources dans différents domaines, de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et d'élargir l'influence des opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les bailleurs de fonds et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent renforcer leur communication et mener des discussions approfondies dans le cadre des mécanismes existants, notamment les réunions avec les pays fournisseurs et les groupes de travail sur le maintien

de la paix du Conseil de sécurité, afin de créer des synergies pour la réforme des activités de maintien de la paix. L'ONU doit collaborer plus étroitement avec l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les autres organisations régionales. Elle peut appuyer ces organisations, qui peuvent de leur côté faire de même à son égard. Au lieu de chercher à dominer ce processus, chaque organisation doit mobiliser ses forces et collaborer afin d'optimiser l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Les missions de paix indépendantes de l'Union africaine, qui sont un bon exemple s'agissant d'apporter des solutions africaines aux questions africaines, fournissent un appui important aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU doit donc leur fournir des ressources financières durables et prévisibles. En septembre 2016, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité des recommandations en vue du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ces recommandations doivent être pleinement mises en œuvre. Au Sommet sur les opérations de paix des Nations Unies en 2015, le Président Xi Jinping, de la Chine, annoncé que la Chine continuerait d'appuyer les efforts de l'Afrique visant à créer une armée africaine permanente et des forces de réaction rapide en cas de crise. Tous ces engagements ont été honorés. La Chine continuera, dans la mesure de ses capacités, de contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique.

L'ONU célébrera son soixante-quinzième anniversaire dans une semaine, et l'Assemblée générale ouvrira son soixante-quinzième débat général. Le thème de cet important événement souligne notre attachement collectif au multilatéralisme. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un pilier important de la défense du multilatéralisme et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine continuera de collaborer avec les autres pays épris de paix afin d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, de défendre le multilatéralisme et de préserver le système international, avec l'ONU en son centre et un ordre international fondé sur des règles.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et espagnol]

Nous remercions Jean-Pierre Lacroix de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Les opérations de maintien de la paix sont un outil vital et indispensable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous souhaitons exprimer notre appui et notre attachement à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous encourageons les Membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

De même, la République dominicaine réitère son attachement à la mise en œuvre de la résolution 2378 (2017). C'est pourquoi nous attachons de l'importance aux consultations trimestrielles sur la performance organisées par le Département des opérations de paix, qui nous permettent de prendre des décisions plus avisées, qui sont encore plus pertinentes dans le contexte actuel, et de répondre aux besoins urgents.

Nous estimons que la disponibilité et le déploiement en temps voulu de personnel bien formé et bien équipé font partie des éléments qui permettent d'améliorer la performance.

L'action collective est essentielle pour appuyer les missions, en particulier au moment où elles sont confrontées à des problèmes considérables liés à la pandémie, qui s'ajoutent au contexte extrêmement exigeant dans lequel elles opèrent. Ces problèmes sont exacerbés quand il n'y a pas suffisamment de fonds pour l'exécution des mandats. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le budget doit être à la hauteur des mandats, et non l'inverse.

La nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour ancrer l'action des opérations de maintien de la paix aux niveaux opérationnel et stratégique est évidente, et cette coopération contribue aux efforts des États Membres, tant le pays hôte que les pays fournisseurs de contingents. Nous apprécions donc le nombre d'outils et de systèmes mis en place au sein des missions de paix afin d'évaluer la performance, et nous estimons qu'il est essentiel de partager les renseignements et de réduire les carences en matériel essentiel, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et la performance du personnel.

Il existe un lien indéniable entre le renforcement des capacités, la sécurité et la protection des soldats de la paix, qui sont déployés dans des environnements où la situation politique et les conditions de sécurité sont complexes et difficiles, et sont confrontés à des menaces asymétriques. En outre, ils sont constamment sous la menace d'attaques délibérées contre eux. Il est donc impératif de garantir leur sécurité et leur protection.

À cet égard, nous présentons nos condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont succombé à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette triste réalité souligne la nécessité de suivre étroitement et d'évaluer l'impact de la pandémie sur les opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, ce qui, selon nous, exige de hiérarchiser, d'ajuster et probablement d'augmenter les ressources qui leur sont allouées.

La conception, la planification, la conduite et l'examen des opérations de maintien de la paix doivent prendre en compte les questions de genre. Nous sommes certains que la résolution 2538 (2020), une initiative de l'Indonésie, renforcera cette prise en compte ainsi que la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux et à tous les postes des opérations de maintien de la paix.

D'autre part, il est nécessaire de renforcer les politiques de tolérance zéro pour les actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre commis par les soldats de la paix et de garantir le déploiement de conseillers pour les questions de genre et la protection des femmes, ainsi que de conseillers pour la protection de l'enfance, et veiller à ce que ces postes soient entièrement financés et de la classe idoine.

Mercredi dernier, le Conseil de sécurité a tenu une réunion selon la formule Arria sur l'application par les missions de paix des Nations Unies des résolutions sur les jeunes et la paix et la sécurité. Le Secrétaire général adjoint Lacroix, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et les autres intervenants ont insisté sur la nécessité de respecter ces résolutions. Nous espérons que les missions définiront et mettront en œuvre des stratégies concernant les jeunes et la paix et la sécurité qui soient adaptées à chaque contexte et qu'elles désigneront des référents sur les jeunes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 2535 (2020).

Pour conclure, la République dominicaine réaffirme le rôle fondamental joué par les missions de maintien de la paix. Ces missions sont le meilleur exemple de multilatéralisme et de coopération qui soit. Ce n'est que grâce à une volonté commune et à des efforts conjoints que nous parviendrons un jour à instaurer durablement la paix.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé très complet et pour avoir mis en lumière les défis actuels auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La réunion d'aujourd'hui est une rare occasion de réfléchir au maintien de la paix dans son ensemble. Pour limiter un peu le champ de la réflexion, je me concentrerai sur la réforme du maintien de la paix, la question de la performance et de la responsabilité, ainsi que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

L'Estonie se félicite des orientations données par le Secrétaire général concernant la réforme de l'Organisation. Pour ce qui est d'améliorer le maintien de la paix, son initiative « Action pour le maintien de la paix » s'est avérée un cadre important pour nos efforts collectifs. Elle a guidé avec succès l'adoption au Conseil de sécurité de plusieurs résolutions sur le maintien de la paix, telles la résolution 2538 (2020), sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix, et la résolution 2518 (2020), sur la sécurité des soldats de la paix. Elle a conduit à la mise en place par le Secrétariat de plusieurs mécanismes clefs, tels le système de planification et le Système complet d'évaluation de la performance, dont l'opérationnalisation a franchi un nouveau cap cette année avec l'adoption du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/74/19) dans son nouveau format. L'Estonie est fière d'avoir été parmi les premiers pays à souscrire à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous continuerons à encourager toutes les parties à mettre en œuvre les engagements qui y figurent.

En ce qui concerne la performance, on ne saurait ignorer les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont vu leurs responsabilités se multiplier, de même que les risques auxquels elles sont confrontées. La pandémie actuelle met à rude épreuve la performance des missions de maintien de la paix et leur capacité de s'acquitter de leur mandat, de promouvoir le règlement des conflits et de protéger les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. Dans ce contexte, l'Estonie continuera à souligner l'importance fondamentale de mettre en œuvre des politiques et des mécanismes permettant de vérifier et d'améliorer la performance des opérations de paix, un accent tout particulier étant mis sur la protection des civils et la promotion des droits de la personne. Nous espérons que le renforcement du Système complet d'évaluation de la performance ainsi que les visites d'inspection préalables au déploiement vont se poursuivre. Le cadre de gestion de la performance et de la responsabilité en matière de maintien de la paix devrait être fixé très prochainement. Au Mali, par exemple, nous avons souligné la nécessité de disposer de contingents toujours plus mobiles, d'un dispositif plus souple et plus robuste et de systèmes d'alerte rapide plus solides. Pour cela toutefois, il faut veiller à ce que les contingents qui sont déployés disposent d'une formation et d'un matériel adaptés, mais aussi des capacités nécessaires pour s'acquitter de leur mandat. Une bonne performance des missions est essentielle au succès du maintien de la paix.

S'agissant de l'amélioration de la performance, l'Estonie s'est donné pour objectif de parvenir d'ici à la fin de l'année à la parité des sexes dans les contingents qu'elle déploie dans les missions. Il a été prouvé qu'un meilleur équilibre entre les sexes est synonyme d'activités de maintien de la paix plus efficaces et de meilleurs contacts avec les communautés locales. À cet égard, nous continuerons à souligner l'importance de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de ses priorités, en particulier la promotion de la participation pleine,

véritable et sur un pied d'égalité des femmes aux processus de paix. Nous continuerons également d'insister sur l'importance d'accroître l'efficacité du maintien de la paix grâce à un meilleur dialogue avec les communautés, notamment en s'appuyant sur les relais communautaires et les spécialistes des droits de l'homme.

Je voudrais conclure en exprimant ma gratitude et mon soutien à tous les soldats de la paix des Nations Unies – femmes et hommes – dont le dévouement et le sacrifice sont synonymes d'espoir pour des millions de personnes et aident les pays à aller de l'avant sur la voie difficile qui les conduira du conflit à la paix.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Sheraz Gasri, Coordonnatrice politique à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je tiens à remercier à mon tour le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé très éclairant.

Je souhaiterais, pour le compte de la France, insister sur deux points en particulier.

Premièrement, nous avons encore des marges de progrès pour renforcer la performance des opérations de maintien de la paix. Cela suppose des personnels suffisamment formés et équipés, un financement adéquat et des outils d'évaluation. Des progrès ont été accomplis avec les visites pré-déploiement qui permettent de s'assurer du niveau opérationnel des contingents mais aussi avec les formateurs qui peuvent être dépêchés sur le terrain si nécessaire. La finalisation du cadre de performance et de responsabilité doit permettre de consolider ces avancées. La France, demeurera particulièrement mobilisée en soutien à la formation des pays fournisseurs de contingents francophones, avec une attention toute particulière en matière de formation au droit international humanitaire.

Pour être performantes, les opérations de maintien de la paix doivent être aussi capables de s'adapter aux évolutions sur le terrain. Cela passe par le développement des bataillons à déploiement rapide, comme cela a été fait en République démocratique du Congo, pour réagir au plus vite à une montée des tensions. Cela passe aussi par l'amélioration des équipements, le comblement des déficits capacitaires, l'amélioration des procédures d'évacuation sanitaire primaire ou par une répartition évolutive des emprises, comme cela a été réalisé en République centrafricaine ou au Mali dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le partage du renseignement et les technologies innovantes de protection doivent aussi être développés. Enfin, la performance repose également sur la posture et l'état d'esprit des contingents ainsi que de leur leadership.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a démontré que les opérations de maintien de la paix pouvaient avoir suffisamment d'agilité pour s'adapter à des changements de circonstances et mener des actions nouvelles : soutien aux États hôtes, actions de sensibilisation ou de partage d'expertise. Ces efforts doivent être portés au crédit des opérations de maintien de la paix et doivent être poursuivis.

La performance ne représente toutefois qu'un pan de l'initiative Action pour le maintien de la paix, que la France soutient. Cette initiative doit être mise en œuvre dans toutes ses composantes. Et c'est là mon deuxième point.

Les effets de cette initiative sont réels. Les opérations intègrent davantage la priorité donnée aux solutions politiques, les mandats sont plus clairs et mieux hiérarchisés, et les besoins de formation et d'équipement des Casques bleus sont mieux définis. Mais nous devons aller encore plus loin.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est nécessaire de renforcer la participation des femmes afin d'obtenir un plus grand impact sur le terrain. En ce sens, nous saluons l'adoption de la résolution 2538 (2020) sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Cette résolution doit permettre des avancées concrètes.

Le Conseil de sécurité doit aussi savoir planifier une transition efficace entre les opérations de maintien de la paix et les structures appelées à leur succéder, en particulier celles de consolidation de la paix. Le mandat sur les droits de l'homme que nous confions aux opérations de maintien de la paix doit faire partie intégrante de notre stratégie à cet égard. La logique de partenariat avec les organisations régionales, tout particulièrement avec l'Union africaine, doit également être au cœur de nos considérations.

La sécurité des Casques bleus qui opèrent dans des environnements de plus en plus instables doit aussi être améliorée plus avant. Nous rendons hommage, comme d'autres l'ont fait avant nous, à ceux qui sont tombés pour la paix, encore récemment au sein de la MINUSMA, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ou de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Comme cela a été souligné en particulier par le représentant de l'Indonésie, les crimes commis contre les Casques bleus ne doivent pas rester impunis.

Pour finir, ce sont aujourd'hui plus de 150 États qui ont signé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix. Parmi eux, la France est et restera engagée avec détermination et constance pour soutenir ces opérations qui font partie de l'ADN de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour son exposé sur les progrès réalisés dans la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les problèmes qu'elles ont rencontrés en rapport avec l'épidémie de maladie à coronavirus.

Nous considérons les opérations de maintien de la paix comme un instrument clé des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les missions des Nations Unies sont déployées dans des environnements dangereux, compliqués par des situations humanitaires et socio-économiques désastreuses. Elles s'accompagnent souvent de menaces asymétriques. De telles réalités, conjuguées à la nature et à la dynamique changeantes des conflits, exigent un ajustement approprié des mécanismes de maintien de la paix. De toute évidence, l'apparition de la maladie à coronavirus a également eu un impact sur la capacité des Casques bleus à remplir pleinement leur mandat.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la sécurité des soldats de la paix et pour atténuer les effets de la pandémie sur les missions, notamment en renforçant leur capacité de réaction, en améliorant le système des services médicaux et en prenant des mesures pour réduire le risque de propagation du virus parmi le personnel et par l'interaction avec la population civile.

L'assistance dans la lutte contre le coronavirus peut être fournie aux États hôtes à la demande des autorités nationales dans le cadre des mandats respectifs des missions. Nous pensons que des exemples positifs à cet égard ont été donnés par les opérations des Nations Unies en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, qui ont aidé les pays hôtes à élaborer des plans de réponse à la pandémie.

Tout changement lié à la relève des contingents doit être mis en œuvre en étroite coopération avec les pays fournisseurs de contingents.

Malgré les circonstances actuelles sans précédent, il est important que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies évoluent dans la bonne direction à l'avenir. Dans le même temps, il est absolument impératif de respecter la souveraineté des États hôtes, de faire respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'observer les principes de base du maintien de la paix.

Nous sommes convaincus que les Casques bleus doivent conserver leur statut de neutralité en toutes circonstances. Le Conseil de sécurité peut confier des mandats solides ou proactifs au cas par cas, en fonction de la situation sur le terrain.

L'objectif du maintien de la paix est le règlement pacifique des conflits par des moyens politiques. Nous avons donc soutenu l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, qui a fourni un contexte favorable à la poursuite des efforts de médiation pour encourager les parties à des conflits à faire avancer les processus de réconciliation nationale. Malgré les difficultés temporaires causées par la pandémie, les progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre des accords de paix doivent être maintenus.

La condition préalable la plus importante pour l'efficacité de toute opération de maintien de la paix est une coopération constructive avec le pays hôte. Dans le contexte de la pandémie, il est devenu encore plus important de renforcer la confiance et de promouvoir l'échange d'informations. Le dialogue est particulièrement nécessaire pour

garantir l'accès en temps utile aux biens essentiels, aux équipements médicaux et aux médicaments destinés au personnel des missions des Nations Unies, ainsi que pour résoudre d'autres questions urgentes, notamment celles liées à l'introduction éventuelle des restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation du coronavirus.

En outre, nous estimons qu'il est extrêmement important de prendre en compte les vues des États hôtes et des pays fournisseurs de contingents lors de l'examen des questions relatives à la prorogation des mandats et de les consulter lors de l'élaboration des recommandations pour les rapports d'évaluation sur l'efficacité du travail des missions de maintien de la paix. En particulier, des dispositions importantes liées aux questions très sensibles de l'utilisation des technologies modernes – véhicules aériens sans pilote et équipements de surveillance – qui peuvent affecter la souveraineté de l'État hôte ont récemment été ajoutées au mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Ces actions non coordonnées avec l'État hôte imposent également une charge supplémentaire au budget de l'ONU. À cet égard, nous constatons une contradiction dans les positions de certains États, qui, tout en augmentant les mandats, appellent à une réduction du financement des missions et du nombre de soldats de la paix. Le slogan « faire plus avec moins » peut être appliqué en théorie économique, mais il est peu probable qu'il soit utile pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

L'optimisation des mandats des missions de maintien de la paix dans un souci d'efficacité doit s'accompagner d'une réduction des tâches secondaires et non essentielles des soldats de la paix, en particulier celles liées aux droits de l'homme, aux questions sociales et à l'égalité des sexes. Les mandats ne doivent pas être populistes, mais clairs et réalistes.

Nous estimons nécessaire d'améliorer encore la coopération trilatérale entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat afin de renforcer l'esprit de partenariat, de coopération et de confiance mutuelle. Cette approche est au cœur de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui appelle à une coopération étroite entre tous les acteurs du maintien de la paix afin de garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Lors de la dernière session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), il a été convenu que l'initiative Action pour le maintien de la paix pourrait être poursuivie conformément aux avis et recommandations des États Membres, y compris ceux présentés lors de la réunion de haut niveau de septembre 2018. À cette fin, la structure du rapport du Comité des 34 a été alignée sur les principaux éléments thématiques de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous espérons que les recommandations et les décisions contenues dans le rapport du Comité spécial serviront de base aux activités futures du Secrétariat dans le domaine du maintien de la paix.

En conclusion, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général adjoint, ainsi qu'au personnel militaire et civil des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour son engagement indéfectible à remplir ses fonctions dans les conditions difficiles actuelles.

Annexe VIII

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Aujourd'hui, nous faisons le bilan d'une année de maintien de la paix sans précédent. Je tiens à saluer le dévouement et le courage de nos soldats de la paix, comme d'autres l'ont fait, qui ont persisté dans l'exécution de leur mandat face aux défis de la maladie à coronavirus (COVID-19). Je rends également hommage aux soldats de la paix qui ont malheureusement perdu la vie cette année.

Les défis de ces derniers mois soulignent pourquoi nous devons continuer à poursuivre l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Les réformes visant à améliorer la planification et la prise de décisions ont aidé les missions à répondre avec résilience aux défis de la COVID-19, notamment en utilisant le Système complet d'évaluation de la performance. Le Système complet d'évaluation de la performance n'est qu'un élément essentiel du dispositif de gestion de la performance mandaté par la résolution 2436 (2018).

L'amélioration de la performance du maintien de la paix doit rester une priorité. Lorsque les missions et le personnel accomplissent leur tâche conformément aux normes élevées que nous attendons tous, ils sont mieux à même de s'acquitter de leur mandat et d'assurer leur propre sûreté et sécurité. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre de performance et de responsabilité rigoureux. J'attends avec intérêt qu'il soit mis en œuvre.

Outre l'action menée au niveau des missions, il est important que nous tous, en tant qu'États Membres, respections nos engagements respectifs en matière de réforme du maintien de la paix. Le Royaume-Uni a poursuivi ses efforts pour rationaliser les mandats dont il est chargé, en veillant à ce qu'ils soient clairs, ciblés, réalistes et réalisables.

Cette année, nous avons travaillé avec nos co-rédacteurs allemands pour obtenir l'accord du Conseil afin de répondre à la demande d'aide du Gouvernement soudanais pour sa transition politique, tout en assurant un soutien continu de l'ONU pour la stabilité et la sécurité, en particulier au Darfour.

Étant l'un des donateurs extrabudgétaires au Département des opérations de paix les plus importants et les plus constants, nous continuons à soutenir des projets qui favorisent la mise en œuvre de réformes essentielles, pour un montant total de près de 4 millions de dollars pour cette seule année. Et en tant que pays fournisseur de contingents, nous nous attachons à répondre aux besoins en matière de capacités recensés par les Nations Unies, notamment par le déploiement prochain d'une unité de reconnaissance sur de longues distances de 250 éléments au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Enfin, en cette année où nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous restons particulièrement attachés à renforcer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette fin, nous continuons à apporter notre appui à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, ainsi qu'au Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix.

Alors que nous nous préparons à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une réflexion sur l'évolution de cette entreprise collective qu'est le maintien de la paix des Nations Unies est on ne peut plus appropriée. Il est impératif que nous maintenions notre élan en faveur de la réforme pour donner à nos soldats de la paix toutes les chances de succès.

Annexe IX

Déclaration de M^{me} Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son important exposé d'aujourd'hui et pour les diverses mises à jour sur les nombreuses initiatives qu'il entreprend, en collaboration avec le Secrétaire général.

Les États-Unis sont profondément attachés au maintien de la paix des Nations Unies, qui sont un outil essentiel pour promouvoir la paix et la stabilité internationales. Pour que cet outil serve efficacement son objectif, nous appelons à un leadership fort, à une bonne performance et au respect du principe de responsabilité dans toutes les missions.

L'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix fait partie intégrante de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, constitue une priorité pour le Conseil de sécurité, comme le souligne la résolution 2436 (2018), et est un domaine d'action privilégié du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité des 34.

Les États-Unis ont eu le plaisir d'accueillir une manifestation de haut niveau sur la performance en décembre 2019 pendant leur présidence du Conseil, et à cette occasion, le Secrétaire général a réaffirmé son engagement en faveur de la performance dans le domaine du maintien de la paix et à la mise en place d'un « cadre, en coopération avec les pays fournisseurs de continents et de personnel de police, pour mieux systématiser l'évaluation des performances et le respect du principe de responsabilité ».

L'Administration Trump s'est engagée à renforcer et à maintenir la dynamique en matière de performance et de respect du principe de responsabilité dans le domaine du maintien de la paix, et elle entend mettre l'accent sur ce point lors de sa manifestation préparatoire à la conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, un point qui figurera certainement en bonne place à l'ordre du jour de cette conférence ministérielle.

Les États-Unis continuent d'être le plus important contributeur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en termes de financement, et en matière de renforcement des capacités. Depuis 2005, rien que dans le cadre de leurs initiatives de renforcement des capacités militaires et policières de maintien de la paix, les États-Unis ont investi près de 1,5 milliard de dollars. En outre, le budget annuel de notre initiative en faveur des opérations de paix dans le monde a augmenté au cours des trois dernières années pour atteindre plus de 70 millions de dollars. Ces investissements ont eu des résultats positifs sur la performance du maintien de la paix et sur les populations que les Casques bleus protègent et avec lesquelles ils travaillent.

Nous apportons cet appui par l'intermédiaire de partenariats avec des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui font preuve de volonté politique et qui sont capables de mener des opérations, qui souhaitent améliorer leur formation et leurs capacités nationales en matière de maintien de la paix. Nous investissons également directement dans la capacité du Secrétariat à élaborer et à mettre en œuvre des cadres et des normes d'évaluation de la performance des effectifs en uniforme.

Par ailleurs, nous sommes conscients que les missions doivent disposer des ressources et des capacités dont elles ont besoin pour s'acquitter pleinement des tâches qui leur sont confiées dans des environnements complexes et fragiles. Une bonne

formation et un matériel adéquat sont nécessaires pour améliorer la performance, mais ne suffisent pas. Ils doivent être soutenus par un engagement envers la mission et par une culture de performance et de responsabilité. Conformément à la résolution 2436 (2018), les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent respecter les normes de performance fixées par l'ONU concernant le personnel, tout en respectant les normes de conduite les plus élevées.

Les soldats de la paix doivent respecter la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et ceux qui ne respectent pas ces normes doivent être amenés à répondre de leurs actes, notamment par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernés. L'amélioration de la performance dans tous les domaines permet d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix partout dans le monde, et est dans l'intérêt de tous.

Je tiens également à attirer l'attention sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix et sur son importance particulière. Les femmes améliorent la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, et nous appuyons depuis longtemps l'augmentation du nombre des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le renforcement de leur participation véritable. Nous avons eu le plaisir de coparrainer la résolution 2538 (2020), la première résolution consacrée exclusivement aux femmes dans les opérations de maintien de la paix. Nous continuons d'encourager les gouvernements à adopter et à promouvoir des politiques visant à lever les obstacles persistants à la participation des femmes au maintien de la paix et à renforcer la participation des femmes, aussi bien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies qu'au sein de l'armée et de la police nationales.

Pour garantir une bonne performance, il faut commencer dès le processus de constitution des forces, depuis l'annonce des contributions, en passant par la formation et le processus de vérification des antécédents avant le déploiement, jusqu'au déploiement, à l'état de préparation opérationnelle et aux évaluations continues de la performance au cours des missions. Il s'agit d'une activité à plein temps qui exige un esprit d'initiative et le sens du devoir.

Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix permet de régulariser, d'enregistrer et de valider l'état de préparation des unités de maintien de la paix. Plus de 200 capacités sont maintenant enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Nous devons continuer à utiliser ce Système pour veiller à ce que soient déployées les unités les plus qualifiées et les plus compétentes.

En outre, le Système complet d'évaluation de la performance aide le Secrétariat à recueillir, à analyser et à intégrer les données sur la performance des missions afin de favoriser une planification et une prise de décision plus efficaces et plus efficaces. Nous approuvons pleinement ces approches fondées sur les données pour réformer le maintien de la paix, améliorer la performance et renforcer le respect du principe de responsabilité, et nous espérons qu'elles seront utilisées plus souvent et plus systématiquement.

Le dispositif de gestion de la performance complet et intégré, qui a été lancé récemment, est une réponse à plusieurs demandes relatives à la performance et à la responsabilité adressées au Secrétariat ces dernières années, et nous nous félicitons des nombreux mois de travail et de consultation qui ont été consacrés à la mise en place de ce processus. Nous constatons avec satisfaction que le cadre met l'accent sur la performance de l'ensemble de la mission, la responsabilité effective de la composante civile et des dirigeants, l'importance du renforcement des capacités et des mesures correctives et de responsabilité concernant les unités constituées.

Pour terminer, l'Administration Trump reste engagée à faire avancer la réforme, la performance et le principe de responsabilité dans le cadre du maintien de la paix. Nous restons également déterminés à aider l'ONU à élaborer et à publier des politiques, une doctrine, des supports de formation et des normes de performance et de responsabilité solides pour aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à améliorer leur performance. Nous sommes favorables au développement et à l'amélioration continue du dispositif de gestion de la performance complet et intégré, et nous espérons qu'il sera pleinement utilisé dans toutes les missions.

Les Casques bleus incarnent ce qu'il y a de mieux en nous. En œuvrant de concert, nous pouvons faire en sorte que la confiance, la compétence et le professionnalisme qui caractérisent tant de soldats de la paix demeurent la norme à l'avenir.
